

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'enseignement aux élèves, apprentis et gymnasiens continuera à se faire en classe jusqu'au début de l'année prochaine

Compte tenu des chiffres peu élevés d'écoliers et étudiants testés positivement et des connaissances actuelles relatives à l'impact de la pandémie de COVID-19 dans les établissements scolaires et grâce aux mesures sanitaires et de suivi mises en place dans les lieux de formation vaudois en étroite collaboration avec les autorités sanitaires, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) n'envisage pas de recourir à l'enseignement à distance. Les tests rapides permettent d'éviter des quarantaines collectives et les outils informatiques sont mis en place pour permettre aux élèves absents de poursuivre leur formation. Concernant le remplacement des enseignants absents, la gestion se fait à flux tendu tout en garantissant un fonctionnement adéquat grâce à une forte mobilisation du personnel et des partenaires.

L'enseignement en classe est incontestablement le plus à même de garantir une bonne qualité de la progression des apprentissages scolaires et le DFJC envisage la fin d'année avec sérénité : tout en appliquant rigoureusement les mesures sanitaires et de suivi en vigueur, les cours continueront en classe. Grâce aux gestes barrières, notamment le port du masque dès 12 ans pour les élèves et en tout temps pour les enseignants, l'école n'est pas un lieu de forte transmission du coronavirus. Les autorités sanitaires, l'Office du Médecin cantonal (OMC) et le Conseil scientifique vaudois confirment pour leur part que le risque de contagion y est faible et que les mesures en place sont efficaces. Le DFJC les remercie pour leur précieuse collaboration. Grâce à la mobilisation des infirmières scolaires sur mandat du Médecin cantonal, des équipes mobiles de tests rapides sont fonctionnelles pour éviter des quarantaines longues et parfois inutiles qui éloignent les élèves de l'école. Ce dispositif peut être déclenché dès que 3 cas positifs sont signalés pendant une période de 5 jours consécutifs dans une classe de 9e ou plus. Il sert aussi à vérifier que la classe n'est pas un lieu de transmission du virus. Les élèves testés positifs restent à la maison et les négatifs peuvent continuer à fréquenter leur lieu de formation. Ainsi les classes restent ouvertes et ceux qui sont en isolement peuvent être accompagnés au mieux.

Peu de cas positifs et un nombre d'absences supérieur, mais maîtrisé, en comparaison annuelle

A l'école obligatoire depuis la rentrée 2020-2021, entre 1,7% et 5,2% des élèves ont manqué au moins un jour d'école contre 0,7% à 2,3% à la même période de l'année passée. Au postobligatoire, le 16 novembre 2020, on compte près de 4% d'absents. Ces absences s'expliquent par un certain nombre de quarantaines, par les cas positifs très peu nombreux (0,13% des élèves entre 5 et 16 ans et 0,41% au postobligatoire selon la base de données de traçage du Médecin cantonal), mais surtout par les autres raisons habituelles et indépendantes de la pandémie actuelle (maladies, visites médicales, accidents, etc.). Depuis la rentrée d'août, seules 8 classes de l'école obligatoire sur un total de plus de 4500 ont dû être fermées entre 1 et 4 jours, le temps de constater qu'elles n'étaient pas des lieux de contagion ; aucune n'a été fermée au postobligatoire.

Pour faire face à ces absences imprévisibles, le Département et les directions déploient actuellement des agendas électroniques qui doivent permettre d'aider les enseignants à accompagner leurs élèves de manière efficace et ciblée.

Remplacement des enseignants absents

Des absences sont aussi constatées au niveau du corps enseignant. Sur le plan de l'école obligatoire, les pourcentages d'absences oscillent entre 6 et 8%, contre 3 à 6% en 2019-2020. Pour le postobligatoire, le taux d'absence s'élève à 6,7% des enseignants en date du 16 novembre 2020. Les causes sont diverses : le nombre de cas d'enseignants positifs au COVID-19 est bas (0,57%* pour l'obligatoire et 1,4%* environ pour le postobligatoire), alors qu'on recense un nombre conséquent de quarantaines. Conformément à la politique poursuivie par le DFJC et les établissements scolaires, des plans de continuité sont prévus pour le remplacement des enseignants. Dans les écoles obligatoires, tout enseignant absent est remplacé dès le 1er jour, que ce soit par un autre enseignant du même établissement ou, à défaut, par un remplaçant sollicité dans un autre établissement, voire même par une personne en stage à la HEP en 3e année. La gestion des remplacements s'effectue à flux tendu tout en garantissant un fonctionnement adéquat. Du côté des gymnases et des écoles professionnelles, la situation est maîtrisée dans l'ensemble tout en étant plus difficile qu'en temps normal avec des difficultés spécifiques pour trouver des remplaçants dans certaines branches techniques de l'enseignement professionnel ou dans certaines branches générales comme l'allemand et l'informatique. Un dispositif de remplacement est également en place : en cas d'absence d'un enseignant, le remplacement intervient en principe dans les deux jours. Les établissements sollicitent d'abord les enseignants de l'établissement concerné puis des remplaçants hors établissement. Ensuite si nécessaire, on fait appel aux étudiants/stagiaires de la HEP ou à ceux de l'UNIL ou de l'EPFL dans des domaines spécifiques.

Mesures adaptées et quarantaines officielles

Les mesures sanitaires et organisationnelles décidées par les lieux de formation sur la base des ordonnances fédérale et cantonale et des lignes directrices du DFJC sont efficaces et permettent d'envisager les dernières semaines de l'année 2020 avec sérénité. Elles ont été soumises au Conseil scientifique qui a écarté des options comme le port du masque dès 6 ans ou l'ajout de la distanciation sociale au port du masque pour les plus jeunes. Le Conseil scientifique confirme que l'aération régulière est très utile, de même que l'importance de la communication continue de ces règles. Les efforts du

DFJC et des professionnels de la formation en la matière sont constants, une FAQ (www.vd.ch/coronavirus-enseignement) est disponible et mise à jour en permanence pour les enseignants, les élèves et leurs parents ainsi que des infographies ou encore le jeu vidéo CoronaQuest. L'Office du Médecin cantonal a rappelé et clarifié le fait que seules les quarantaines décidées par les autorités sanitaires sont valables. En cas de doute, il faut prendre contact avec la hotline (0800 316 800).

La situation actuelle est le fruit des décisions prises et des mesures appliquées chaque jour par l'ensemble des professionnels de la formation et des élèves. Les efforts continus de toutes et tous doivent permettre de garder les lieux de formation vaudois de l'obligatoire et du postobligatoire ouverts, y compris au début de l'année prochaine.

Les chiffres basés sur l'annonce volontaire des enseignants, le secret médical ne les oblige pas à donner la raison de leur absence

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 novembre 2020

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,

[021 316 30 30](tel:0213163030)

DSAS, Dr Eric Masserey, Médecin cantonal adjoint, Direction générale de la santé,

[021 316 51 43](tel:0213165143)

LIENS

[Infographie § Elèves de 1 à 8P](#)

[Infographie § Elèves de 9 à 11S](#)

[Infographie § Apprentis et gymnasiens](#)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Dossier_de_presse_-_L'enseignement_vaudois_face_au_coronavirus.pdf](#)